



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE  
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES  
le 13/06/2005  
CONSEIL GENERAL**

**PRESENTS :**

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général,
- M. Marc ALUNNI, Conseiller Municipal de Valdeblore,
- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel,
- M. Pascal CONDOMITTI, Conseiller Municipal de Péone,
- Mme Marcelle PASTOR, Adjointe au Maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Nina ROUANET, Conseillère Municipale de Roquestéron,
- Mme Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gillette,
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

**REPRESENTES :**

- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gillette,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83  
edmam@wanadoo.fr

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

## **ABSENTS :**

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur,
- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- M. Pierre MARIO, Adjoint au maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- M. Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thley,
- M. Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros.

## **EXCUSES :**

- M. CLARY, Conseiller Municipal d'Isola,
- M. ROCHETTE, Directeur de la Culture du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

## **ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental,
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Compte administratif 2004
2. Compte de gestion 2004 du comptable
3. Rentrée scolaire 2005-2006
4. Questions orales
5. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

Il demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de M. Georges BARBIER, Adjoint au maire de Péone Valberg, qui a toujours oeuvré avec efficacité auprès de l'Ecole Départementale de Musique dont il assurait la Vice-Présidence.

Il rend hommage au Président du Conseil Général, M. Christian ESTROSI, nommé Ministre délégué à l'aménagement du territoire et se félicite que notre région soit enfin représenté par notre Président. Connaissant son dynamisme, il va tout mettre en œuvre pour le département des Alpes-Maritimes. M. THAON rappelle en effet le soutien important et l'aide accordée par le Conseil Général à l'Ecole Départementale de Musique.

Il remercie l'ensemble des élus, le Directeur Général et l'équipe administrative de l'Ecole Départementale pour le travail réalisé tout au long de l'année scolaire mais également, le Payeur Départemental, M. TREHIN, fidèle à toutes les réunions pour son aide et ses conseils toujours précieux.

## **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2004**

Le Président donne lecture du Compte Administratif du Syndicat pour l'année 2004. Après lecture des chapitres des dépenses et recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le compte administratif 2004 du Syndicat qui se présente comme suit :

<b>INVESTISSEMENT :</b>	<b>Recettes .....</b>	<b>35 489.76 €</b>
	<b>Dépenses .....</b>	<b>14 266.66 €</b>

**Excédent d'investissement de clôture : 21 223.10 euros**

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	<b>Recettes .....</b>	<b>1 266 659.93 €</b>
	<b>Dépenses .....</b>	<b>1 265 170.57 €</b>

**Excédent de fonctionnement de clôture : 1 489.36 euros**

**Excédent global de clôture : 22 712.46 euros**

## **LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. THAON demande de joindre un schéma à la présentation du compte administratif faisant ressortir de façon visuelle les différentes sections en pourcentage.

Concernant le Conseil Régional, les membres du Comité souhaitent que soit reformulée une demande de participation financière. M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, se propose d'étudier avec l'Ecole Départementale les moyens de monter des projets qui pourraient rentrer dans le cadre des objectifs européens.

## **2. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE**

Le Président indique que le compte administratif présenté par M. BRUN est conforme au compte de gestion du comptable.

## **LE COMPTE DE GESTION 2004 DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3. RENTREE SCOLAIRE 2005-2006**

Le Président annonce les dossiers importants relatifs à la rentrée scolaire 2005-2006 de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes :

- Disciplines instrumentales ouvertes
- Planning des réunions de rentrée parents-professeurs
- Programmation pédagogique
- Nouvelle fiche d'inscription

Ces documents seront diffusés dans l'ensemble des communes afin qu'elles soient informées des nouveautés et de la reprise des activités dès septembre prochain.

• **Ouverture d'ateliers Théâtre dans la Roya-Bévéra** : M. THAON dresse un bilan positif de l'ouverture expérimentale en septembre 2003 d'un atelier théâtre sur le canton de Saint Etienne de Tinée et en 2004 dans la vallée de la Vésubie (Lantosque et Saint Martin Vésubie).

Il est rappelé que la discipline théâtre était l'une des orientations stipulée par le rapport d'inspection de l'Ecole Départementale de Musique.

Pour la prochaine rentrée scolaire, d'autres vallées vont pouvoir en bénéficier et notamment la Roya-Bévéra avec la création de cours pour enfants et adolescents à Breil sur Roya, Sospel et Tende car il y a une forte demande de la part des élèves.

M. Charles-Ange GINESY demande qu'une extension soit prévue dans le canton de Guillaumes.

• **Auditions de fin d'année scolaire** : M. BRUN informe les membres du Comité de la programmation des manifestations musicales du mois de juin. Les auditions d'élèves sont fixées dans tous les centres d'enseignement.

L'une des premières auditions, programmée à Valberg, le 11 juin dernier, a rassemblé 5 petits élèves du cours de jardin musical qui ont fait de la création musicale entourés de l'équipe des professeurs ainsi que des enseignants de l'Ecole Primaire.

C'est la mission de l'Ecole Départementale que d'aller dans le haut pays et d'enseigner dans ces zones de montagne éloignées du littoral où il n'y a pas d'autres activités culturelles pour les jeunes enfants.

Le Président tient à souligner l'action culturelle des professeurs dans tout le haut pays du département, mission de notre compétence.

**LES DOSSIERS DE RENTREE SCOLAIRE SONT ADOPTES A L'UNANIMITE**

### **4. QUESTIONS ORALES : néant**

## 5. QUESTIONS DIVERSES

**Résultats des examens de fin de cycle 2005 :** M. BRUN comunique aux membres du comité les résultats 2005 des examens de fin de cycle (instruments et formation musicale).

Le pourcentage de réussite stable équivaut à celui des années antérieures (60 %).

Un état fait ressortir le nombre d'élèves qui se sont présentés et ceux qui ont réussi chaque année depuis 10 ans (937 élèves ont passé leur examen sur l'ensemble du département).

A Lantosque, un ancien élève a passé son diplôme d'état de clarinette lors d'une belle manifestation le 7 mai dernier. Il vient de remporter son diplôme lui permettant d'enseigner.

Deux élèves de l'Ecole Départementale de Musique en violon et violoncelle viennent également d'obtenir leur diplôme d'études musicales du Conservatoire National de Région de Nice.

M. THAON se dit satisfait de la qualité de l'enseignement dispensée par nos professeurs et indique que l'Ecole Départementale a formé des élèves qui sont aujourd'hui professeurs dans l'établissement.

**Cumuls d'emploi :** M. THAON soumet aux membres du Comité un courrier à diffuser à l'ensemble des professeurs qui, dans le but de résorption des emplois, n'autoriserait plus les cumuls d'emploi.

Il sollicite l'avis du Comité Syndical sur cette décision qui concernerait uniquement les agents titulaires à temps complet, pour l'année scolaire 2005-2006.

Depuis de nombreuses années, les enseignants bénéficient de cet avantage qui leur permet de travailler aussi sur la bande côtière. Seuls seront autorisés les concerts ou participation à des jurys mais non plus les cumuls d'emploi de professeurs et ceci dans un souci de meilleure organisation d'emploi du temps et de planification de nos enseignements.

Cette décision est approuvée par les membres du Comité pour le bon fonctionnement de la structure mais ils demandent à ce que ce courrier soit plus explicite.

Aucune question nouvelle étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 06/07/2005

Le Président,  
Jean THAON  
Conseiller Général

